

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022
Date d'émission: 2025-04-16 Date de révision: 2025-04-16 Version: 1.0

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : MARINE DIESEL

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Les carburants diesel sont des carburants distillés pouvant être utilisés dans les moteurs à combustion interne à haute et moyenne vitesse de type allumage par compression. Les diesels miniers, les diesels marins, les MDO et les distillats navals peuvent avoir des exigences plus élevées en matière de point d'éclair.

1.4. Données relatives au fournisseur**Fabricant**

Kildair Service ULC
1000, Montée des Pionniers, bureau 110
Terrebonne, Québec, J6V 1S8 - Canada
T 450 756-8091

Distributeur

Add the name, address and tel. number of the US manufacturer or importer who operates in the US

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : 450 746-0999 ext. 300; 1-800-465-0994 ext. 300 (24/7)

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification GHS**

Liquides inflammables, Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Cancérogénicité, Catégorie 2
Danger par aspiration, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS**

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Liquide combustible
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS) :

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Gants de protection obligatoires
En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical o consulter un médecin.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré; kérosène- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une charge pétrolière afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré, qui est ensuite éliminé. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290°C (entre 302 et 554°F).]	n° CAS: 64742-81-0	60 – 80

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires	Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires Alkanes C10-20, branched and linear / Alkanes, C10-20, straight and linear	n° CAS: 928771-01-1	10 – 30

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion.. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
- Symptômes chroniques : Susceptible de provoquer le cancer.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des produits chimiques secs, du CO2, un vaporisateur d'eau (nuage) ou de la mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

- Danger d'incendie : Liquide combustible. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air, et elles peuvent voyager le long du sol jusqu'à une source d'ignition distante et s'enflammer. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. sulfure d'hydrogène, hydrogène sulfuré. Des vapeurs irritantes.

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

- | | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| Protection en cas d'incendie | : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- | | |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. |
|-------------------|---|

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

- | | |
|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. |
|---|---|

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention | : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. |
| Procédés de nettoyage | : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. |

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- | | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| Mesures d'hygiène | : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation. |

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- | | |
|------------------------|--|
| Conditions de stockage | : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. |
|------------------------|--|

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

MARINE DIESEL

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	200 mg/m³ (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures-total Hydrocarbon vapor (Kerosene/Jet fuels)
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans , Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Brillant. Huileux.
Couleur	: Clair à jaune (Peut être coloré en rouge)
Odeur	: Pétrole doux
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 150 – 371 °C / 302 - 699.8 °F
Point d'éclair	: > 60 °C / >140 °F (à coupelle fermée)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Combustible
Pression de la vapeur	: 1 kPa (7.5 mm Hg) (température ambiante)
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: 4,5 [Air=1]
Densité relative	: 0,8 – 0,89
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 225 °C / 437 °F

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2 – 6 mm ² /s / 0.02 - 0.06 cm ² /s @40°C / 104°F
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosion: 0,7 vol % Limite supérieure d'explosion: 6 vol %
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	
Point d'ébullition	146 – 299 °C Atm. press.: 101,325 kPa
Point d'éclair	21 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	> 200 °C (at 1013 hPa)
Pression de la vapeur	0,001 – 0,16 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires	
Point d'ébullition	400 – 559 (at 1011.5 hPa)
Pression de la vapeur	87,1 Pa (at 25 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'inflammation. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. fumées. Des vapeurs irritantes.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: EPA_HP.V)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
CL50 inhalation rat	> 5200 mg/m³ (Exposure time: 4 h Source: EPA_HP.V)
Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 inhalation rat	1 – 5 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class Method)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. D'après les données d'essai. Espèce : Lapin – Exposition de 24 h, 500 mg
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	≥ 0,024 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
-----------------------	---

MARINE DIESEL	
Viscosité, cinématique	2 – 6 mm²/s / 0.02 - 0.06 cm²/s @40°C / 104°F

Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
-----------------------------------	---

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion.. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0)	
CL50 - Poisson [1]	45 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	4720 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Den-dronereides heteropoda)
CL50 - Poisson [2]	1740 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: IUCLID)

Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)

LOEC (chronique)	3,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

MARINE DIESEL	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MARINE DIESEL	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0)	
FBC - Poissons [1]	61 – 159
Alcanes en C10-20, ramifiés ou linéaires (928771-01-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	> 6,5 (at 30 °C (at pH 7)

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluorés	: Non
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

Le produit est réglementé comme liquide combustible (NA1993) uniquement lorsqu'il est expédié en vrac, et non réglementé s'il est expédié dans des contenants plus petits.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: NA1993
N° ONU (TDG)	: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Liquide combustible, n.s.a. (Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré)
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT	
Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Combustible liquid
TDG	
Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT)	: III
Groupe d'emballage (TDG)	: Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
--	--

DOT	
N° ONU (DOT)	: NA1993

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: 148 - For domestic transportation, this entry directs to § 173.66 for: a. The standards for transporting a single bulk hazardous material for blasting by cargo tank motor vehicles (CTMV); and b. The standards for CTMVs capable of transporting multiple hazardous materials for blasting in bulk and non-bulk packagings (i.e, a multipurpose bulk truck (MBT)). IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T1 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

TMD

Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision	: 2025-04-16
Date d'émission	: 2025-04-16
Autres informations	: Aucun.
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

MARINE DIESEL

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.